

**ASSOCIATION POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE L'INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE**

Procès-verbal
(corrigé et annoté)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 6 avril 2019

Hôtel Restaurant La Belle Poule
ROCHEFORT

Présents :

Jean-Claude **DUCHET (Président)**, Henri SCIARA (86) , Pierre MENANTEAU (16) Dominique FAURE (16), Bernadette GRIGNON (17), Paul MORIN (17) , Philippe MOUNIER (17) , Christian CHAUVET (17) , Alain BELLENGER Alain (17) , Jean- Marc BRAUT de BOURNOUVILLE (17) , Jacques TABARY(17) BONNAUD Michel (79) , Mark BILLOT (79), Daniel BIRON (86), Florence LUCAUD (86) , Charles THOMAS (86) , Aïda JAAFAR (86), Laurent HEBRARD (86) , Marc FIARD (86)

Représentés :

Jean-Yves THOUVENOT, Bernard PIZON, Remy DUMONT FILLON, Christophe ALLEAU, Catherine HERAULT (17), Jean-Claude RODRIGUEZ, Paul GUENEAU, Jean-Pierre VANOYE, MOREAU Lionel, BLAZQUEZ Didier, GARCIA Charles-Antoine, SPELLA Didier, BOUDESSEUL Claude.

Excusés :

Jean- Louis LOBSTEIN, Bernard FONTAINE, Jacques SEGUIN, Damien DJANIKIAN.

Le **Président** ouvre la séance et invite l'assemblée à se recueillir en mémoire des camarades disparus et des militaires décédés ou blessés en service.

Il développe ensuite les observations suivantes :

- La ministre des armées a informé le directeur de l'IHEDN qu'il allait être en charge du SNU, lequel a demandé au Président de l'UNION-IHEDN de se mobiliser pour fournir l'encadrement nécessaire ; le besoin est évalué à 70 bénévoles pour le centre pilote de la Creuse sachant que l'AR1 serait en capacité d'en fournir 40.
- La question qui se pose est celle de la compétence requise des encadrants ; le général directeur de l'IHEDN entend créer une réserve compétente IHEDN
- Il est fait observer que pour encadrer, il faut des personnes jeunes qu'on trouvera difficilement à l'IHEDN sans omettre qu'il est question d'un encadrement bénévole. Des voix s'élèvent pour faire valoir que les cadres devraient être en réalité issus de l'Éducation nationale, indépendamment d'anciens militaires et de réservistes ; le bénévolat serait exclu.
- Le ministère des finances aurait pour objectif de modifier la présentation des comptes financiers des associations et, de ce fait, des AR. ; Le Président propose en conséquence, dans l'attente de plus d'information sur ce projet, de reporter l'examen du bilan financier de l'association.

L'assemblée générale vote contre la proposition sus visée du Président ; le rapport financier demeure inscrit à l'ordre du jour.

- **Sessions régionales** : il est impératif de suivre et d'accompagner les dossiers de candidature à une session régionale ; ne pas hésiter à demander des dérogations concernant l'âge des candidats.

I- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2018

Christian CHAUVET (17) n'est pas favorable à son approbation en l'état dans la mesure où le rapport financier présenté, sur la forme et selon l'intervenant, ne reflèterait pas la réalité de la gestion 2017, ajoutant qu'il n'a aucun doute concernant la tenue et l'exactitude de la trésorerie

L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2018.

II- Rapport d'activités

Le secrétaire général en donne lecture à l'assemblée :

- 1 abstention
- rapport approuvé.

III- Rapport financier et contrôle des comptes :

Daniel **BIRON**, Trésorier, commente le résultat de l'activité de l'AR pour l'année 2018 dont il a assuré préalablement la distribution ainsi que de la ventilation des dépenses par activité.

Il relève un résultat négatif de 336,36 € dont 207 € de dépense effectuée d'avance pour 2019.

Recettes = 5 565,75€ - Dépenses = 5 902,11 €

Le secrétaire général procède à la lecture du rapport en date du 26 mars 2018 de **Bernard PIZON contrôleur des comptes**, absent, sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont une copie a été distribuée à chacun des participants ; le Contrôleur des comptes relève, pour l'essentiel ici résumé, un compte de résultat faisant ressortir un résultat négatif de 129,36 € et certifie que les comptes sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2018. Il ajoute une remarque quant au montant du Livret épargne (17947,98 €) qui devrait pouvoir financer des actions sans descendre toutefois en dessous d'un seuil de précaution,

L'assemblée générale, en ce non compris le Trésorier, après avoir entendu le rapport financier présenté par le Trésorier et le rapport du contrôleur des comptes concernant l'exercice clos le 31.12.2018 approuve le bilan et toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumé dans le compte de résultat distribué ; en conséquence, l'assemblée générale donne **quitus au Trésorier** et aux membres du comité directeur de leur gestion pour le dit exercice et adopte le budget 2018,

L'assemblée générale prend acte de la démission du contrôleur des comptes, Bernard PIZON, à effet du 31 décembre 2019.

La question est posée de savoir si le CODIR ne pourrait pas ouvrir une ligne de crédit pour chaque comité de manière à financer un plan d'action ; le Président fait observer que le CoDir examine tous les projets qui lui sont soumis, en évalue la pertinence et les finance sur présentation de justificatif(s).

L'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation d'adhésion à l'AR à 32 €.

V - Renouvellement comité directeur (CoDir) :

Membres sortants et rééligibles (11) :

- ALLEAU Christophe (86)
- BIRON Daniel (86)
- DUCHET Jean-Claude (16)
- FAURE Dominique (16)
- FIARD Marc (86)
- LINOSSIER Jean-Louis (79)
- LOBSTEIN Jean-Louis (79)
- MATHIEU Philippe (17)
- MORIN Paul (17)
- MOUNIER Philippe (17)
- SCIARA Henri (86)

Démission du Comité directeur (3) :

- ALLEAU Christophe (86)
- MATHIEU Philippe (17)
- LINOSSIER Jean- Louis (79)

Sont réélus à l'unanimité (8) :

- BIRON Daniel (86)
- DUCHET Jean-Claude (16)
- FAURE Dominique (16)
- FIARD Marc (86)
- LOBSTEIN Jean-Louis (79)
- MORIN Paul (17)
- MOUNIER Philippe (17)
- SCIARA Henri (86)

Candidats au Comité directeur (2) :

- CHAUVET Christian (17)
- BILLOT Mark (membre associé – 79)

Sont élus au Comité directeur (2) :

- CHAUVET Christian (17)
- BILLOT Mark (membre associé – 79)

VI- Questions diverses

L'assemblée générale adhère au projet de création d'un site internet pour l'AR porté par Christian CHAUVET, Paul MORIN et Jacques TABARY, lequel sera examiné lors du prochain CODIR.

Dans cette perspective, chaque Comité est invité à faire des propositions relatives au contenu du site à créer.

Concernant les péripéties qui ont émaillé la participation de l'AR au prix Hermès (Intelligence économique), le courrier préparé par Paul MORIN sous la signature du Président, adressé au général directeur de l'IHEDN et au Président de l'UNION - IHEDN n'a pas reçu de réponse ; des voix s'élèvent pour observer l'étrange coïncidence entre l'existence d'un concours organisé par l'AR PACA et l'attribution du prix à une entreprise de PACA.

Commission cyber-stratégique de l'UNION- IHEDN :

Didier SPELLA est invité à présenter une synthèse de ses travaux lors du prochain CODIR.

Après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé, le Président a clos la séance,

Marc FIARD
Secrétaire général.

AR-18 / Comité Directeur (CoDir) 2019

N°	Dép.	Qualité	NOM	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
D	86	Auditeur	ALLEAU	X			Démission			
1	86	Auditeur	BEN JAAFAR		X					
2	86	Auditeur	BIRON	X			X			
3	79	Associé	BILLOT				X			
4	17	Auditeur	CHAUVET				X			
5	86	Auditeur	DJANIKIAN			X				
6	16	Auditeur	DUCHET - Pt	X			X			
7	16	Auditeur	FAURE	X			X			
8	86	Auditeur	FIARD	X			X			
9	79	Auditeur	FONTAINE			X				
10	17	Auditeur	GRIGNON		X					
11	17	Auditeur	HERAULT		X					
D	79	Auditeur	LINOSSIER	X			Démission			
12	79	Auditeur	LOBSTEIN	X			X			
D	17	Auditeur	MATHIEU	X			Démission			
13	16	Auditeur	MENANTEAU			X				
14	17	Auditeur	MORIN	X			X			
15	17	Auditeur	MOUNIER	X			X			
16	86	Auditeur	SCIARA	X			X			
17	79	Associé	SEGUIN		X					
18	17	Associé	SPELLA			X				
19	86	Associé	THOMAS		X					
20	79	Associé	VANOYE		X					
		Total		11	6	4	10			

20